



SOMMAIRE :

Page 1 et 2 : Édito

Page 3 : le code du travail –  
décryptage des idées reçues

Page 4 : humeur



## Aux voleurs !!

Et voilà, nous avons subi de plein fouet la recrudescence estivale de cambriolages.

Partis en vacances, bien méritées, pour quelques semaines, bien trop courtes, voilà qu'en rentrant, la maison DGFIP est vide et vandalisée.

Ses services publics cassés sur l'autel de la rigueur budgétaire : **fermeture programmée des trésoreries de Nouzonville et Grandpré, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, transferts de la mission impôts des trésoreries de Carignan et Rocroi** (peu importe les 40 minutes de transports pour les usagers voulant payer leurs impôts).

La fonction publique bientôt vidée de **120 000 emplois supplémentaires** dans les 5 prochaines années... aucun doute que la maison DGFIP sera bien mise largement à contribution (on ne va pas vous reproduire le discours convenu sur les ministères prioritaires dont nous ne faisons pas partie... c'est bien connu que faire rentrer l'argent dans les caisses de l'État c'est sans intérêt)

Et non contents de saccager la DGFIP, les voleurs s'en sont pris à ses agents !

Le point d'indice (encore) gelé : **le gel du point d'indice prendra effet à compter de 2018**. Pour rappel, il a été légèrement dégelé en 2017, année électorale, mais il est glacé depuis des années, ce qui nous vaut une baisse de pouvoir d'achat de l'ordre de 18,5 % depuis 2000 !

**Le rétablissement du jour de carence**, qui a prouvé son inefficacité par le passé et qui est une mesure injuste quand on sait que la plupart des employeurs privés le compense, annoncé le 6 juillet pour 2018.

La compensation vraisemblablement partielle de **l'augmentation de la CSG** : Le gouvernement ne propose en effet qu'un dispositif permettant au mieux un **maintien temporaire de rémunération** :

- la suppression de la cotisation au titre de la solidarité chômage dont le taux est de 1 % sur l'ensemble du salaire brut;
- la création d'une indemnité spécifique pour couvrir les 0,7 points de perte restants. Cette indemnité spécifique serait réservée aux seuls agents publics en poste avant le 1er janvier 2018. Tout nouvel entrant en serait privé. Cela générerait des injustices terribles entre fonctionnaires, contractuels et fonctionnaires, et ne respecterait pas la philosophie du dispositif censé s'appliquer à tous les actifs.

Pire encore, cette indemnité serait dégressive au fur et à mesure des avancements et promotions des agents, voire des maigres revalorisations « PPCR » normalement étalées jusqu'en 2020. Les **augmentations de traitement attendues à ce titre seraient donc minorées voire nulles**, consacrant ainsi une perte de pouvoir d'achat. En résumé, il y aurait un **auto-financement de l'indemnité compensatoire par les agents publics eux-mêmes**. C'est une véritable arnaque sur le fond et une provocation sur la forme !

De plus, les dernières préconisations suite à l'audit de la Cour des Comptes vont encore plus loin et nous font craindre le pire quant aux futures conditions de travail :

- non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, sachant que certains ministères sont prioritaires (le nôtre ne faisant pas partie de ceux-ci)

- augmentation du temps de travail (la Cour des Comptes propose + 1%)

- suppressions de certains avantages salariaux (supplément familial de traitement, indemnité de résidence, majoration outre-mer, sur-rémunération du temps partiel)

Concernant plus particulièrement la DGFIP, la Cour des Comptes estime « ... que le réseau en France se caractérise par un nombre très élevé de structures fiscales en comparaison de ses voisins. Malgré le développement de la dématérialisation des procédures, le nombre des implantations de la DGFIP n'a baissé que de 3,6 % entre 2011 et 2015. Une accélération du resserrement de ce réseau, tant pour ses implantations fiscales que pour ses trésoreries, est possible et nécessaire. Elle doit s'accompagner d'un assouplissement des règles de mobilité au sein de la DGFIP... »

*En effet, la DGFIP, loin d'être épargnée au sein de la Fonction Publique, fait au contraire office de laboratoire concernant le démantèlement programmé des services publics avec les nombreuses réformes de structures mises en place, conséquences des suppressions massives d'emplois depuis de nombreuses années.*

*À cela vient s'ajouter la remise en cause des règles de gestion et la transformation des effectifs restant en interfaces informatiques.*

**Pour protester contre ses vols manifestes, Solidaires Finances Publiques avec les autres organisations syndicales appelle l'ensemble des agents à être massivement en grève le mardi 10 octobre 2017.**

## *Loi travail – Décryptage des idées reçues*

### ***Le Code du Travail serait responsable du chômage***

Depuis 30 ans, on nous répète à l'envi que le Code du Travail est responsable du chômage. Il serait trop gros, incompréhensible et donc responsable de tous nos malheurs. Les droits des salarié-es mettraient des bâtons dans les roues du patronat qui voudrait bien recruter mais ne pourrait pas le faire.

Pourtant, depuis toutes ces années de matraquage et de rognage de nos droits, le chômage, bizarrement, n'a pas diminué : il a même augmenté.

Jamais satisfaits, Gattaz et consorts voudraient aussi nous faire croire que le CDI, tout comme les difficultés à licencier, seraient un problème pour les entreprises.

Or, plus d'un tiers des CDI sont rompus dans la première année du contrat ; plus de 2,4 millions de ruptures conventionnelles ont eu lieu depuis leur mise en place soit 30 000 ruptures de contrat par mois.

On est très très loin de l'image du travail pris en otage par un Code du Travail trop rigide.

Quant aux licenciements, la France n'a pas les droits les plus protecteurs. Par exemple, en Allemagne, il est plus difficile, pour un patron, de licencier qu'en France...

Avec un peu de chance, on peut trouver autant de similitude entre la courbe du chômage et le Code du Travail qu'entre celle-ci et le réchauffement climatique.

### ***Le Code du Travail serait compliqué***

Ce dernier est moins épais que le code civil, du commerce ou le code pénal qui n'ont jamais subi la moindre critique.

Les mêmes qui crient haro sur le Code du Travail sont pour la multiplication des accords d'entreprise.

Or, rendre le droit du travail plus intelligible en multipliant les accords et donc les dérogations est difficilement entendable. La preuve, certaines organisations syndicales réclament des commissions d'interprétation pour se mettre d'accord sur leur signification. Preuve s'il en est de la complexité des accords d'entreprise.

Le patronat s'appuie aussi sur un droit du travail allemand soi-disant plus simple. Or, en Allemagne, il existe quatre niveaux de réglementation : le droit européen et national, le droit régional et le droit conventionnel alors que nous n'en avons que trois en France...

### ***Les cotisations patronales freineraient l'emploi***

Autre lubie des Gattaz et consorts: le taux élevé des cotisations et donc la volonté de les baisser toujours plus.

Or, depuis près de 15 ans, ces cotisations ont baissé de près de 55% pendant que le chômage augmentait de près de 17%.

On peut dire que l'argument a du plomb dans l'aile. De plus, toutes ces exonérations sont compensées à 90% par l'État donc par nos impôts. Toutes ces baisses de cotisations, c'est autant en moins pour nos retraites, la santé, le chômage, etc.

Si cela ne va pas vers l'emploi, cela va quelque-part... Mais où ? Dans les poches des actionnaires ?

## HUMEURS :

*DDFIP 08 : toujours plus d'économies.*

*Les brochures IDL 2017 « papier » viennent d'être livrées le 7 septembre 2017, alors que le rôle général de taxe foncière est déjà sorti.*

*Cette année, la DDFIP 08 a encore réduit le nombre de brochures IDL papier au motif qu'elle est disponible en ligne dans Ulysse.*

*Mais le 7 septembre 2017, jour de distribution des brochures papier, la brochure dématérialisée n'était pas mise en ligne...*

*Si la DDFIP 08 fait des économies, elle ne donne aucune solution pour travailler dans des conditions normales.*

*Solidaires Finances publiques 08 propose une nouvelle mesure d'économie : la coupure d'eau et d'électricité.*

*Comme cela les agents ne pourront plus travailler du tout.*

### Grève du 12 septembre 2017 :

*Le taux de grève DGFIP dans le département est de 22,18%, un score très honorable pour une journée non spécifique fonction publique, très largement au-dessus des chiffres nationaux établis à 13,56 %.*

*« Et par le pouvoir d'un mot Je recommence ma vie,  
Je suis né pour te connaître Pour te nommer:*

*LIBERTE »  
Paul Eluard*

